



Travaux d'étanchéité de la toiture

Par **Jej31**, le **31/01/2016** à **19:26**

Bonsoir,

Je suis propriétaire d'un appartement au 2ème et dernier étage d'un immeuble de 1959. Il apparait de la moisissure sur certains plafonds et murs. Ce n'est pas le seul appartement où cela apparait.

Une entreprise d'étanchéité de toitures est venue constater les dégâts et a réalisé un rapport, qu'elle a adressé au syndic de copropriété, mentionnant une étanchéité défectueuse au niveau de la toiture. Elle se décolle en périphérie de la toiture et autour des différentes sorties (cheminées, ventilations, etc)

Il est donc prouvé que des infiltrations d'eau sont la cause de ces moisissures.

Ma question est de savoir s'il est obligatoire d'attendre le vote de la réunion générale de copropriété pour réaliser des travaux d'étanchéité, ou peut-on considérer que ce sont des travaux urgents à réaliser au plus vite, sans attendre la réunion prévue dans plusieurs mois ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.